

**LES PRENOMS « REVOLUTIONNAIRES » A  
SOMMIERES ET DANS LES COMMUNES  
ENVIRONNANTES**

*M.GRAIS-BRUGUIERE*

Un nouveau-né, c'est un nouveau venu dans une famille ; il en porte donc le nom. Mais il lui faut un prénom pour le distinguer du reste de la famille. Si les parents pensent que le choix du prénom relève d'une démarche tout à fait personnelle voire individuelle, l'environnement social, les modes jouent pourtant un rôle prépondérant. Il s'inscrit même en réalité dans un phénomène collectif plus large puisque le prénom attribué au nouveau-né ne peut être dissocié du contexte culturel du moment ; il témoigne de sentiments d'appartenance plus ou moins conscients à une religion, à une région avec ses traditions propres, à une famille, à une idéologie ou à un courant politique. Le prénom exprime des différences de comportement ou de sensibilité. Il touche aussi au plus profond des mentalités familiales et l'historien qui tente de comprendre les motivations des parents ne doit jamais perdre de vue cet aspect du problème.

## I : de L'Ancien Régime à l'Etat civil

Jusqu'en 1539, aucune loi ne régit vraiment l'attribution des prénoms. Sous l'Ancien Régime, il faut attendre la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts signée le 10 août par le roi François I<sup>o</sup> pour que les prénoms soient consignés dans les registres paroissiaux. Cette ordonnance fait obligation au curé de chaque paroisse de tenir un registre des baptêmes.

En 1570, Henri III signe l'ordonnance de Blois qui ajoute la tenue des registres pour les mariages et les sépultures.

En 1579 l'ordonnance de St Germain en Laye (ou code Louis) met de l'ordre dans la tenue des registres car il y régnait un certain flottement. Les curés doivent les tenir en double exemplaire ; l'original, appelé « *la minute* », reste à la paroisse tandis que « *la grosse* » qui est une copie sans signature, doit être déposée chaque année au greffe du baillage. Cela durera jusqu'en 1736 ; on ne parle alors plus de « *grosse* » puisque les curés doivent tenir deux originaux, dont l'un est déposé au greffe.

En 1674, nouveau changement : les registres doivent être libellés obligatoirement sur du papier timbré sur lequel l'état prélève une taxe. Ainsi les actes sont devenus au fur et à mesure des sources, de plus en plus fiables, puisque le papier timbré garantit leur authenticité et permet éventuellement de les produire en justice.

Sous l'Ancien Régime et jusqu'à septembre 1792, à Sommières et dans les villages alentour, pratiquement tous les prénoms relevés par le prêtre sont influencés par la religion chrétienne et sont tirés du calendrier chrétien. Ici comme dans la plupart des paroisses françaises, le prénom est donné lors du baptême, le plus souvent par le parrain, pour un garçon ou par la marraine pour une fille. Ils transmettent leur propre prénom ou choisissent de donner celui des parents. On peut avoir ainsi dans

les familles des générations de « *Louis* », de « *François* » ou bien de « *Catherine* » et de « *Marie* ». Cela ne facilite pas la tâche de l'historien ou du généalogiste quand il s'agit de distinguer les différents protagonistes dans l'histoire des familles.

Les non-catholiques ne figurent bien évidemment pas dans les registres paroissiaux des curés.

Les protestants, à partir de 1667 se conforment à l'ordonnance de ST Germain en Laye et doivent tenir leur propre registre annuel. Mais, après la Révocation de l'Edit de Nantes par le roi Louis XIV en 1685, ils n'ont plus d'existence légale et les registres ne sont plus tenus ; jusqu'à l'adoption de l'Edit de Tolérance en 1787, c'est le retour à la situation de 1685.

Le 20 septembre 1792, après une année d'hésitations et de discussions, l'Assemblée Législative lors de sa dernière séance bouleverse des coutumes séculaires en adoptant la loi qui crée l'état civil.

La tenue des registres d'état civil est désormais confiée aux municipalités où un officier d'état civil est chargé de recevoir les différentes déclarations. Dans chaque commune, il y a trois registres séparés : un pour les naissances, un autre pour les mariages et un troisième pour les décès. Les registres sont toujours tenus en deux exemplaires et clos à la fin de chaque année. L'un d'eux est conservé en mairie et l'autre aux directoires du département pour vérification, puis conservé aux archives des directoires de département (Archives départementales)

Les moments essentiels de la vie d'un individu doivent donc être désormais obligatoirement enregistrés par le maire ou par un officier public. Il n'est plus fait mention de religion, l'état civil est laïcisé, le divorce apparaît. La déclaration devant un curé ou n'importe quel ministre des cultes devient facultative et ne peut être enregistrée qu'après la déclaration en mairie.

Les historiens parlent de « *révolution silencieuse* » d'autant plus importante au quotidien que les parents reçoivent aussi la liberté de choisir un prénom sans rapport avec une quelconque référence religieuse. Le décret du 24 brumaire an II porte que « *chaque citoyen à la faculté de se nommer comme il lui plait en se conformant aux formalités prescrites par la loi (du 20 septembre 1792)* » N'importe quel prénom est donc valable à condition de respecter la procédure. Mais il ne peut plus être changé après avoir été attribué sous peine d'une forte amende et d'un emprisonnement de 6 mois. Cette liberté durera jusqu'en 1803 (An XI)

## **II : Des prénoms vraiment révolutionnaires ?**

L'étude des prénoms révolutionnaires a retenu l'attention des historiens et des généalogistes qui ont mené une étude systématique depuis une vingtaine d'années suscitant des controverses sur la nature du phénomène.

Pour notre part, afin de mener à bien cette enquête, nous avons relevé tous les prénoms, « *d'inspiration révolutionnaire* » dans les registres de naissances de Sommières et des villages du canton entre 1792 et l'An X. En raison de la proximité et de l'étroitesse des liens qui l'unissent à Sommières, nous avons également inclus dans notre étude le village de Boisseron.

Très tôt, dès l'automne 1792, à Sommières, des parents encore minoritaires mais certainement en rupture avec l'environnement chrétien, choisissent de donner à leur enfant un prénom influencé par la Révolution et les valeurs qu'elle véhicule.

Le premier nouveau-né qui s'est vu attribuer un prénom révolutionnaire est déclaré à Sommières le 15 octobre 1792 : c'est *Claude Egalité Causse*.

Le fait d'accoler « *Egalité* » à un prénom traditionnel ne s'était jamais fait auparavant. Vraisemblablement, le père veut, en glorifiant l'Egalité contraire aux privilèges et aux inégalités de l'Ancien Régime, manifester un fort sentiment d'adhésion à la Révolution.

Le 2 mars 1793, c'est Jean Renouard, maire de Calvisson qui enregistre la naissance de ***Légalité Gilly***, fils de François Gilly, faiseur de bas et de Jeanne Deymon son épouse. Les témoins sont Jean Tessier, agriculteur âgé de 20 ans et Pierre Deymon, cordonnier âgé de 27 ans.

Quelques mois plus tard, le 14 brumaire An III Jacques Gilly, frère de François, lui aussi faiseur de bas à Calvisson déclare la naissance d'un fils prénommé ***Egalité***.

Dans ces deux derniers cas le prénom révolutionnaire figure seul et n'est accolé à aucun autre prénom traditionnel ce qui ne laisse pas de doute quant à l'engagement des parents qui l'ont attribué.

Peut-on voir dans ce phénomène une référence à la césure brutale induite par la fin de la monarchie en août 1793 et une forme d'enthousiasme pour les événements de Paris ?

D'abord, la chute du roi est ressentie comme une rupture définitive avec la tradition incarnée depuis des siècles par la monarchie. Puis, après l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793, acte politique mais aussi énorme sacrilège, tous savent qu'il n'y a aucun retour en arrière possible. Les sans culottes de la France régicide qui perçoivent plus ou moins confusément cette situation sont pris d'un sentiment de « *fuite en avant* » que l'attribution de nouveaux prénoms symbolise dans leur vie quotidienne.

Le mouvement est en marche et lors de l'été et surtout de l'automne 1793, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'an II, au moment de l'adoption du calendrier révolutionnaire et du

mouvement de « *déchristianisation* » qui se répand, les prénoms révolutionnaires se multiplient. On peut voir à ce moment un vrai bouleversement et une rupture : pour la seule ville de Sommières 21 nouveaux prénoms sont donnés pour 125 naissances enregistrées entre le 12 janvier 1793 et le 9 nivôse an II.

Le nombre reste élevé tout au long de l'an III même s'il enregistre un léger recul avec 16 prénoms recensés dans le registre de Sommières. Les événements de Thermidor à Paris n'ont pas provoqué de cassure nette.

A partir de l'an IV les parents continuent de donner des prénoms révolutionnaires, mais ceux ci font moins directement référence aux événements politiques, comme si à ce moment de la Révolution, on préférait privilégier une certaine prudence en n'affichant plus de manière aussi ostensible des sentiments prorévolutionnaires. Après la chute de Robespierre et la défaite des Montagnards, alors que la révolution se stabilise, *Floréal Jourdan* enregistré le 2 floréal An VII et *Palmier François Vidal* enregistré le 20 prairial An X font figure d'exception tandis qu'à Sommières et dans les villages avoisinants on assiste à une multiplication de *Victoire* et à une éclosion de *Rose*.

A Sommières, la persistance de prénoms révolutionnaires dans les registres d'état civil jusqu'à l'An X permet toutefois d'écarter l'hypothèse avancée par certains historiens, d'une parenthèse liée à une mode passagère et tend plutôt à témoigner d'une certaine continuité dans le temps qui inscrit le phénomène dans la durée.

A ce stade de notre étude, il convient de se poser une question délicate : quels sont les thèmes de prénoms révolutionnaires qui apparaissent, et parmi tout le florilège des nouveaux prénoms, lesquels doivent être considérés comme indéniablement « *révolutionnaires* », lesquels doivent être considérés comme ambigus ou douteux, et lesquels doivent au

contraire être écartés ?

Les prénoms assurément révolutionnaires s'inspirent du nouveau calendrier ou des vertus républicaines, ou encore des héros de la révolution. Les « *Prairial* », les « *Décadi* », les « *Egalité* » ou les « *Marat* » qui ne figuraient pas dans les registres paroissiaux font sans conteste partie de cette catégorie.

Qui oserait raisonnablement douter des sentiments révolutionnaires des parents du petit *Décady-Prospérité Dalbenas* né à Sommières le 9 ventôse An II, dont le père est par ailleurs président du directoire ?

Mais, d'autres prénoms en revanche sont plus ambigus. Que penser de *Marie-Egalité* née à Sommières le 24 prairial An II, de *Jeanne-Liberté* née à Calvisson le 3 pluviôse An II ou encore de *Louise-Espérance-Elizabeth* née un peu plus tard à Sommières en l'An IV ?

Qu'ont voulu les parents sommiérois en accolant chaque fois au prénom révolutionnaire de rupture un prénom de tradition chrétienne très ancienne comme le sont Marie et Jeanne ou qui font très nettement une référence à la royauté, comme c'est le cas de Louise ou d'Elizabeth ?

Ces prénoms qui associent le saint du calendrier traditionnel avec une valeur révolutionnaire sont à considérer avec précaution et doivent être classés dans la catégorie des prénoms « *douteux* », surtout lorsque, et c'est souvent le cas, le prénom révolutionnaire se trouve placé en deuxième position dans l'ordre d'attribution. Quel était le prénom usuel par lequel quotidiennement les parents appelaient leur enfant ?

Dans ce cas, le choix d'un deuxième prénom d'inspiration révolutionnaire ne témoignerait-il pas de la part des parents d'un sens du compromis ou d'une forme de prudence ?

Il est bien difficile de répondre à ces questions même si,

parfois, on parvient au cas par cas, à mieux comprendre les motivations des géniteurs lorsque les autres enfants de la fratrie portent eux mêmes un prénom révolutionnaire

La famille *Rédarès* a donné en l'An III à une petite fille le prénom ambigu de *Marie-Rose*, mais comme d'autres enfants du couple se prénomment respectivement *Chélidoine* et *Numa-Pompilius* on peut lever le doute et raisonnablement considérer que le choix de Rose relève d'une démarche révolutionnaire.

Dans de nombreux cas, l'ambiguïté demeure et il est difficile de retenir ou d'écarter tel prénom plutôt que tel autre.

De façon général les petites filles ont souvent bénéficié de prénoms un peu plus « douteux » et moins « politiques » Elles sont nombreuses dans les villages du canton alors que les habitants de Sommières, plus en pointe, n'ont pas hésité à choisir, pour leurs enfants, et en particulier pour les garçons des prénoms beaucoup plus engagés politiquement.

Les « *Julie* » sont présentes partout dans le canton, notamment à Calvisson où nous en avons relevé plus de trente. (*Julie Chaput* dont le père est directeur de la poste aux lettres à Calvisson). Il en va de même pour les petites « *Virginie* », prénom dont le succès ne se dément pas tout au long de la période révolutionnaire. Si le prénom de « *Julie* » est souvent donné seul, celui de « *Virginie* » est fréquemment associé avec un second voire un troisième prénom. (*Véronique Virginie Mazel* à Sommières ou *Marie Angélique Virginie Coudougnan* à Congénies).

« *Rose* » existe bien en tant que martyre et sainte catholique mais c'est aussi la fleur célébrée dans le calendrier de Fabre-d'Églantine et l'emblème du pouvoir montagnard que l'on arbore lors des fêtes révolutionnaires. Dans les registres paroissiaux avant 1792 il y avait très peu de Rose, alors qu'on les voit fleurir en abondance dans tous les villages à partir de l'An



II ; nous avons choisi de considérer ce prénom comme un prénom révolutionnaire surtout si la mère porte un autre prénom.

Il en est de même des « *Victoire* » : ce prénom déjà en usage sous l’Ancien Régime, tend à se généraliser et se multiplier alors que la France est en lutte avec de nombreux ennemis tant à l’extérieur qu’à l’intérieur.

C’est aussi le cas de « *Hyacinthe* » guère attribué avant l’an II mais bien plus fréquent à la période républicaine : *Hyacinthe–Jean Faure* naît à Sommières en l’An IV.

Dans d’autres cas, on découvre à la lecture de l’acte que le prénom qui pouvait être considéré comme révolutionnaire est en fait celui d’un parent. C’est ainsi que nous n’avons pas retenu le cas du petit Scipion Bonjaly né à Calvisson le 14 ventôse An IV d’un père chapelier se prénommant lui-même Scipion. Il s’agit là d’un phénomène de reproduction classique dans l’attribution de prénom plutôt que d’un authentique prénom révolutionnaire ?

### **III : Des inspirations variées mais un même rejet de la tradition chrétienne**

Les prénoms révolutionnaires sont traditionnellement classés par les historiens en plusieurs catégories :

#### **-Prénoms liés au calendrier révolutionnaire**

C’est au poète Philippe François Nazaire Fabre, plus connu sous le nom de Fabre d’Églantine (1750-1794) qu’est revenu l’attribution des noms de jours et de mois du calendrier républicain adopté par la Convention le 5 octobre 1793. Les allusions à la religion sont toutes exclues ; les noms des mois évoquent les saisons ; les saints du calendrier traditionnel disparaissent pour laisser la place à des noms de fleurs, de fruits,

de légumes, de toutes sorte de plantes mais aussi d'animaux, d'objets et d'outils ruraux... offrant un choix considérable de près de 1000 nouveaux prénoms aux parents qui vont très largement puiser dans ce vivier en privilégiant ceux qui sont liés à la nature, aux plantes et aux jolies fleurs.

Prairial, Floréal, Messidor, Thermidor.... les mois du calendrier ont assez largement inspiré les sommiérois dont certains vont donner à leur enfant le nom du mois de sa naissance:

Alibert Bastide, tondeur, domicilié rue Taillade déclare le 3 frimaire de l'An II un garçon né la veille qu'il prénomme **Frimaire**.

Acte de naissance de **Thermidor Flamant** relevé dans le registre de naissances de Sommières :

*« Aujourd'hui, seizième thermidor An II de la République Française Une et Indivisible heures de huit du matin, par devant moi, Claude Gaussen, officier municipal de la commune de Sommières, département du Gard, élu pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus dans la salle de la maison commune, Pierre Flamant perruquier âgé de trente deux ans domicilié dans cette commune rue du pont, maison de la veuve Chrétien, lequel accompagné de Pierre Dezon, officier municipal et Louis Bonnaure, officier municipal, citoyens majeurs et domiciliés en cette commune, a déclaré à moi, Claude Gaussen que Marie Cros, âgée de vingt quatre ans, son épouse en légitime mariage est accouchée hier d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de **Thermidor**..... ».*

La même année, Jean D'Albenas, propriétaire foncier domicilié à Pied-Bouquet déclare le 9 ventôse qu'Elizabeth Sophie son épouse a accouché d'un garçon auquel il donne le prénom de **Décadi Prospérité** conjuguant le décadi, jour de repos

et de fête à l'allégorie républicaine de la prospérité.

On est là en rupture totale avec la tradition d'ancien régime puisque ces prénoms n'apparaissent dans aucun calendrier antérieur. On peut donc voir dans le choix des parents une adhésion aux idéaux révolutionnaires et une volonté de rupture très nette avec la tradition chrétienne

**-Prénoms liés à la nature célébrée dans le calendrier révolutionnaire.**

A Souvignargues octidi 7 Germinal An II par devant Jean Fosse, Jean Ducros agent national domicilié dans la section d'Escattes vient déclarer la naissance de **Jean-Romarin** son fils.

A Sommières, **Rose-Salpêtre Gras** naît le 9 nivôse An III du citoyen Guillaume Gras imprimeur et de Marie-Rose Plagrier son épouse. La petite Rose reçoit aussi le prénom de « *Salpêtre* » célébré le jour de sa naissance.

Dans ces deux cas on constate que les parents subissent l'influence du calendrier révolutionnaire en affublant leurs enfants respectivement des noms de **Salpêtre** et de **Romarin**, mais qu'il y a permanence de la tradition qui veut que l'on donne à l'enfant le nom de sa mère ou de son père. Est-ce là une manière prudente de montrer des sentiments pro-révolutionnaires tout en ménageant la tradition ?

Au « *hit parade* » des prénoms inspirés par la nature, les noms de fleurs vont largement l'emporter. Les plus caractéristiques à Sommières sont :

**Chélidoine Rédarès** (4 ventôse An 2), **Françoise Chélidoine Dorte** (19 ventôse An II), **Narcisse Peyre** (4 ventôse An II), **Amaranthe Henriette Julie Félicité Nicol** (23 ventôse An VI), **Adelaïde Eglantine Touzelier** (27 fructidor An VIII).

Partout ailleurs dans le canton, nous avons relevé un

nombre toujours croissant de « *Rose* », prénom qui domine jusque dans les villages comme Junas, Aspères ou Salinelles où les prénoms révolutionnaires dits de rupture sont inexistants.

### **-Prénoms inspirés des valeurs et des évènements de la Révolution,**

Des sommiérois ont donc repris une tradition ancienne en allant choisir les prénoms de leurs enfants dans un calendrier (ici débarrassé des références chrétiennes). Mais ils ont aussi pu faire un choix plus affirmé d'adhésion à la Révolution en s'inspirant de héros ou de valeurs qui s'y rapportent.

Leurs enfants de l'un ou l'autre sexe sont prénommés « *Liberté* », (*Liberté Villipente* 16 floréal An II) ou bien « *Egalité* », ou encore « *Unité* » (François *Jaumeton* déclare le 6 frimaire 1793 An II de la République sa fille, une petite « *Unité* »).

Parmi ces devises républicaines, les prénoms qui font référence à la liberté précèdent ceux qui évoquent l'égalité et l'unité. Doit-t-on y voir un choix politique ?

On peut aussi afficher très clairement ses opinions républicaines : *François Républicain Gasagne* naît le 12 floréal An II à Calvisson.

Acte de naissance d'*Égalité Marie Gaussen*, fille du maire le 8 ventôse An III :

*« Aujourd'hui, huit ventôse l'an trois de la République une et indivisible à deux heures du soir par devant moi, Louis Bonnaure, officier municipal de la commune de Sommières département du Gard, élu le vingt deux thermidor dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens est comparu en la maison commune le citoyen Claude Gaussen, officier de santé, assisté des citoyens*

*Guillaume Mazadier, secrétaire commis au district de cette commune âgé de soixante six ans et François Philip, notable, âgé de quarante six ans tous deux domiciliés en cette commune au faubourg du Bourguet, qui m'a déclaré à moi, Louis Bonnaure, officier public qu'aujourd'hui à douze heures du matin Marie Dauman, son épouse en légitime mariage s'est accouchée dans sa maison située à la rue du pont d'un enfant femelle qu'il m'a présentée et auquel il a donné les prénoms d'Egalité Marie(.....) ».*

Mais en regardant plus attentivement l'acte par ailleurs lisible et très bien écrit, on découvre une anomalie : Le prénom de *Marie* ne figure pas ; il est ajouté en face de la ligne et mentionné par un astérisque. En marge, *Marie*, qui a visiblement été ajouté dans un deuxième temps figure en caractères plus petits entre le prénom et le nom écrits en gros caractères. Est ce un oubli d'écriture de la part de Louis Bonnaure ? Y- a-t-il eu discussion entre les quatre hommes ? Le maire Claude Gausson a-t-il voulu simplement montrer l'attachement qu'il portait à son épouse Marie en même temps qu'il rappelait son engagement politique ?

Les questions restent sans réponse...mais cet exemple montre bien la complexité à laquelle s'est heurté notre étude.

Il y a un autre fait troublant : A Combas entre l'An III et l'An V, Jean-Pierre Barlaguet, adjoint et officier public qui tient des registres impeccables enregistre les naissances de petites « *Victoire* » largement plus nombreuses dans ce village que dans le reste du canton où le prénom est pourtant présent : *Victoire Ducros, Victoire Chaillier, Victoire Audemat, Victoire Dide, Victoire Verun...* Le prénom de toutes ces petites filles nées à Combas, a-t-il été donné en témoignage des victoires de la Révolution ? Sommes-nous en présence d'un phénomène de mode inhérent au village ? A moins que l'influence d'un édile

local ou d'un instituteur républicain ne se soit fait sentir. Là encore les actes ne peuvent pas restituer la réalité vécue et répondre à nos interrogations. En tout état de cause, il est seulement possible (mais assez frustrant) d'émettre de prudentes hypothèses.

### **-Prénoms des héros et des martyrs de la Révolution :**

Ces héros modernes servent de modèles et prennent la place des saints du calendrier chrétien ; mais à Sommières une minorité de parents leur ont rendu hommage. Dans le panthéon révolutionnaire seul Jean-Paul Marat est honoré avec la venue au monde le 2 ventôse An II de **Pierre-Marat Nicol**, premier garçon d'une famille dont les sœurs cadettes porteront des noms de fleurs tirés du calendrier républicain.

Les autres héros comme Bara, le petit tambour tué lors d'un accrochage en Vendée, Viala l'avignonnais, Lepeletier, ou d'autres héros révolutionnaires ne sont pas choisis

### **-Prénoms empruntés à l'Antiquité :**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Antiquité gréco-romaine était déjà à la mode et le mouvement va se poursuivre pendant toute la Révolution. L'Antiquité, c'est le paganisme par opposition au christianisme perçu comme soutien traditionnel de la monarchie absolue. Quant à la République romaine, elle incarne la résistance à la tyrannie et devient un modèle, un symbole et une référence pour les sans-culottes, même pour ceux qui n'ont pas une très grande connaissance de l'histoire ancienne.

Brutus, perçu comme étant le sauveur de la République est attribué seul : **Brutus Dezon** le 2 pluviôse an II ou associé : **Régulus-Brutus Mittou** le 24 ventôse An III. Lequel des Brutus

les parents ont-ils voulu honorer ? Est ce Lucius Junius qui fit chuter la monarchie romaine ou Marcus Junius, l'assassin de Jules César ? La légende a vraisemblablement fondu dans les mentalités collectives ces deux personnages en un seul héros symbolisant la résistance en face de la monarchie et du pouvoir tyrannique.

Acte de naissance de **Probus Scévola Mittou** 30 pluviôse  
An II :

*« Aujourd'hui, 30 pluviôse an II (...) s'est présenté dans la salle de la maison commune de Sommières François Mittou, citoyen domicilié en cette commune en sa qualité de lieutenant de la 24<sup>e</sup> compagnie des vétérans cantonnée dans ce moment au ci-devant château de cette commune, lequel assisté de Jean Antérieu façonnier, et de Charles Passeret citoyens majeurs domiciliés dans cette commune, a déclaré à moi, Claude Gaussen, qu'Elizabeth Verdier, son épouse en légitime mariage est accouchée le dix huit de ce mois dans une habitation dudit ci-devant château d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Probus-Scévola<sup>4</sup> (.....) ».*

Les prénoms des enfants de François Mittou marquent un engagement révolutionnaire sans équivoque. Ce n'est pas un cas isolé : dans les garnisons de soldats qui se sont unis avec des femmes du cru on trouve les éléments extrêmement favorables à la diffusion de prénoms nouveaux. Le lieutenant Mittou est venu déclarer lui-même le petit Probus-Scévola ; son second fils,

---

<sup>4</sup> Probus : empereur romain de 276 à 282. Il fit face à de nombreuses invasions barbares avant d'être tué par ses soldats.

Scévola (Scaevola): héros de la guerre que soutint Rome contre les Etrusques qui prétendaient rétablir sur le trône Tarquin le Superbe. Il tenta de l'assassiner mais sa tentative échoua. Pour se punir il mit volontairement sa main droite au feu.

**Régulus-Brutus** naîtra le 24 ventôse An III, mais à ce moment là, c'est sa belle mère, Marguerite Portat qui viendra le déclarer. L'acte précise que le père, est absent « *actuellement à Paris* », défense de la Patrie oblige !

**Bruno Scipion Eugène Salaville-Saval<sup>5</sup>** naît le 20 février 1793, An II de la République d'un père avoué au tribunal de Sommières. C'est un notable ayant une responsabilité locale. Lieutenant, avocat, président du directoire, notables locaux.....voilà des catégories socio professionnelles plus instruites que la moyenne des sans-culottes. Ce sont elles qui ont souvent donné, à leurs enfants des prénoms à connotation militante : **Numa Pompilius Rédarès<sup>6</sup>** ou **Pierre-Hercule Lamouroux**.

Ces prénoms révolutionnaires sont bien la preuve d'une acculturation et d'un rejet de l'Ancien Régime. Ils sont seulement présents dans la ville de Sommières où les parents font partie de la petite élite locale. Dans les villages alentours nous n'en avons relevé aucun.

Les nouveaux prénoms féminins peuvent être influencés par la mythologie (**Diane Athénaïs Mazel**), par l'Antiquité (**Euphigénie Conduzorgues** (sic), ou encore par des œuvres littéraires ou théâtrales dont la diffusion est parvenue jusqu'à Sommières. Cette mode nouvelle s'est incarnée chez les parents

---

<sup>5</sup> Scipion : s'agit-il de Scipion l'africain (235- 183 av JC) qui conquiert l'Espagne et vainquit Carthage à la bataille de Zama en 202 ou Scipion l'Emilien, fils de Paul Emile, le vainqueur de Persée qui achève la seconde guerre punique en prenant Carthage ?

<sup>6</sup> Numa-Pompilius : Second roi légendaire de Rome, il règne après Romulus. Il est admiré pour sa sagesse et sa simplicité. La légende lui donne pour conseillère la nymphe Egérie dont il fera son épouse et pour maître le philosophe Pythagore.



d'*Aglaé Lucile Olympe Laure Nicol*, d'*Olympe Octavie Dalbenas*, de *Lucesse Aldebeuf*, d'*Attalie Fize* ou encore de *Clorinde Céleste Savy*. L'éventail est très large ; les parents des petites sommiéroises tout en faisant œuvre novatrice, ont visiblement rivalisé d'imagination, d'inventivité et d'originalité pour trouver les prénoms de leurs filles.

Au cours de nos recherches dans les différentes archives communales des villages du canton nous avons aussi relevé d'autres cas de prénoms plus difficiles encore à classer, mais qui témoignent néanmoins d'un refus affirmé des prénoms chrétiens traditionnellement en usage depuis des siècles. Ainsi, nous avons eu la surprise de redonner vie aux petites *Pétroline Aubanel* (21 germinal An II), *Héronie-Aplonie Affre* (2 frimaire An III), *Mirha Comert* (10 nivôse An V) ou encore au petit *Bellamy Bénézet* (12 frimaire An IV) ou bien à *Stoline Rédarès* (9 thermidor An III) dont les frères et sœurs s'appellent respectivement Chélideine et Numa-Pompilius. La loi de Brumaire an II en donnant la liberté de choix en matière de prénoms à des parents épris de liberté a ouvert toute grande la porte aux nouveautés et aux innovations qui peuvent sembler parfois extravagantes. Devons-nous nous en étonner, nous qui avons maintenant des Mégane ou des Orlande ?

En matière de prénoms révolutionnaires, l'historien continue de se poser beaucoup de questions.

La Révolution fut une époque de bouleversements et de troubles majeurs : ce qui était vrai un jour risquait de devenir une erreur le lendemain. On peut comprendre que certaines personnes prises dans le flot des événements révolutionnaires, hésitèrent à affirmer sans ambages des opinions très tranchées en choisissant ostensiblement d'être en rupture avec des habitudes séculaires. En outre, nous sommes dans un milieu rural où le poids de la

tradition reste prépondérant, d'où la résistance des “*Catherine*” ou des “*Pierre*” dans les villages du canton.

Sommières, par contre, est une ville d'artisanat, de commerce, d'échange et de passage. Grâce à la route, elle est en liaison avec Nîmes et Montpellier, deux villes politiquement actives. L'environnement culturel y est différent de par la présence de soldats, de notables et d'une société populaire plus au fait des événements politiques ; la nouveauté effraie moins et l'on y trouve davantage de prénoms révolutionnaires “*purs*” marquant un engagement politique certain.